



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 11 mars 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite par la présente appeler votre attention sur le fait que 1 million de personnes vivant dans le sud d'Israël viennent à nouveau de passer un week-end placé sous le signe de la terreur, craignant pour leur vie et subissant pilonnage après pilonnage. Plus de 150 roquettes, dont plus de 40 missiles Grad, ont été lancées contre les communautés israéliennes au cours des dernières 48 heures. Ces roquettes visaient précisément la population civile. L'une d'entre elles s'est d'ailleurs abattue sur une école; je vous laisse imaginer ce qui se serait produit si les enfants s'étaient trouvés sur les lieux à ce moment-là.

Dans des lettres précédentes, dont la dernière vous a été adressée il y a quelques jours seulement, nous vous avons mis en garde contre les dangers de l'inaction de la communauté internationale. Nous avons indiqué au Conseil de sécurité que ces attaques risquaient d'entraîner une grave escalade du conflit, qui serait susceptible de peser sur toute la région. Les événements de ces deux derniers jours ont prouvé que le silence de la communauté internationale dans son ensemble, et du Conseil en particulier, avait des conséquences désastreuses. Au nom de la sécurité et de la stabilité dans notre région, le Conseil de sécurité et tous les membres responsables de la communauté internationale doivent condamner immédiatement et sans ambiguïté les tirs de roquettes qui continuent de viser sans relâche les civils israéliens en violation de tous les préceptes du droit international et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour y mettre fin.

Le nombre impressionnant de roquettes qui ont été lancées en l'espace de 48 heures montre que le passage en contrebande d'armes sophistiquées dans la bande de Gaza par le régime iranien ne faiblit pas. Chaque arme introduite illégalement dans la région non seulement constitue une menace pour la population civile israélienne mais aussi amoindrit la perspective d'un avenir prospère pour Gaza, transformant les localités résidentielles en plates-formes de lancement de roquettes. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1860 (2009), imposent aux États Membres de prévenir ces activités illégales, mais cette obligation est largement ignorée par la communauté internationale.

Israël tient l'organisation terroriste Hamas, qui est l'autorité de fait dans la bande de Gaza, entièrement responsable de toutes les attaques perpétrées depuis



cette zone. Il exerce et continuera d'exercer son droit de légitime défense en tant que de besoin et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Haim **Waxman**

---